

COMMUNE DE PAILLET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2011

M. le Maire ouvre la séance à 19h12.

Présents : Mmes Duleau, Majesté, Scott (arrivée 19h26) et MM. Bureau, Corcket, Gauthier, Marais, Martin, Reynaud, Schaeffer.

Excusés: MM. Hunter, Puech (procuration à M. Schaeffer).

Secrétaire de séance : M. Corcket.

ACTUALITÉS CONCERNANT LES POINTS D'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011.

M. le Maire informe le Conseil de nouveaux éléments concernant quelques points du dernier Conseil Municipal.

- La **vente de la maison appartenant à la Commune** est retardée pour des raisons techniques. Une parcelle de 6m² incluse dans le jardin de la maison n'appartient en effet pas à la Commune : elle doit donc être acquise
- Le montage financier pour l'**achat du défibrillateur** (1300€ TTC) progresse : la Société Eiffage a promis un versement de 450 €.
- La Commune de Paillet a demandé à être reconnue comme ayant été frappée par une **catastrophe naturelle de type sécheresse** en 2010. Cette demande a été refusée. La demande a été soumise de nouveau et est actuellement examinée par le Ministère de l'Intérieur.
- Le **radar routier pédagogique** sera installé sur la Commune de Paillet au début de l'année 2012 durant une semaine.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011.

M. Corcket demande de préciser une phrase au Compte-Rendu, concernant le **remplacement d'une adjointe technique**. « A l'unanimité, est décidé de prioriser les compétences et les candidats de la commune. » devient donc « A l'unanimité, est décidé de prioriser les compétences d'abord et les candidats de la commune ensuite. ».

Ayant pris en compte ces modifications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (9 voix « Pour ») le Compte-Rendu du Conseil du 16 septembre 2011 effectué par M. Schaeffer, M. Bureau ne prenant pas part au vote.

RAPPORT EAU POTABLE 2011 EFFECTUÉ PAR LA SAUR.

M. le Maire souligne notamment que le rendement du réseau passe de 50% pour les six premiers mois de l'année 2011 (fermier : Lyonnaise des Eaux) à 58% pour les six derniers mois (fermier :

SAUR), ce qui est supérieur aux objectifs fixés par la SAUR pour cette année. Depuis le changement de prestataire, les réunions et les interventions sur la Commune sont nombreuses.

Principale préconisation :

- diminution de la pression dans le réseau et changement du traitement de l'eau (chlore gazeux) pour limiter le nombre de ruptures dans les canalisations.

M. Corcket espère que le changement de traitement de l'eau permettra d'améliorer le seul point négatif relevé par l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau de Paillet en 2010, qui est un léger dépassement de chlorites sur le réseau (221 µg/l au lieu de 200 µg/l de référence).

Il est également à noter le grand nombre de consommateurs qui utilisent un faible volume d'eau potable : 327 branchements sur 540 ont consommé moins de 50m³ d'eau en 2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (11 voix « Pour ») le rapport de la SAUR.

DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

La demande de subvention concerne l'aménagement de sécurité de l'entrée Sud de Paillet (½ olive). M. le Maire rappelle que cet aménagement a été réalisé avant même l'avis de la Commission départementale du fait de l'impératif de travaux de réfection de la D10. La demande de travaux avait cependant déjà été faite depuis plusieurs mois au Conseil Général.

Mme Majesté précise que le coût total de l'aménagement réalisé par la Société Eiffage est de 17 868 € HT, 15 970 € de travaux déjà réalisés et 1 898 € de couverture de l'îlot central en galets de rivières comme pour l'entrée Nord. Le montant de TVA s'élève à 3 502,13 €. La demande de subvention demandée au Conseil général serait de 7 147 €, et l'autofinancement de la Commune de 14 222, 93 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (11 voix « Pour ») la demande de subvention au Conseil Général pour un montant de 7 147 €.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR.

M. Dupart avait une dette vis-à-vis de la Commune d'un montant de 210,46 €. Suite à son décès, il est proposé une admission en non-valeur de cette dette.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition (11 voix « Pour »).

EXTENSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Mme Scott rappelle que la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie (CdC VA) demande que les Conseils Municipaux des neuf Communes qui la composent se prononcent sur le souhait de la Commune de Targon de rejoindre la CdC VA.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, le Préfet a demandé à la CdC VA et à la CdC de Targon de fusionner. La CdC VA s'est positionnée contre cette fusion. La Commune de Targon s'est alors désolidarisée du reste de la CdC de Targon et son Conseil Municipal s'est prononcé en grande majorité pour rejoindre la CdC VA. Le Maire de Targon et sa première Adjointe

sont venus défendre leur choix devant le bureau de la CdC VA, qui serait assimilé à une extension du périmètre de la CdC VA.

Après un court débat, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité (11 voix « Pour ») pour l'entrée de la Commune de Targon dans la CdC VA.

SDEEG – ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Le contrat d'entretien « éclairage public » lie la Commune et le SDEEG (Syndicat départemental) depuis 2008 arrive à expiration en fin de cette année. Le montant forfaitaire (en fonction du nombre de points lumineux) est de 6295 €/an. MM. le Maire et Schaeffer soulignent qu'ils sont satisfaits de la prestation offerte.

La SDEEG intervient maintenant sous forme de transfert de compétences : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et maintenance, pendant 4 ans minimum. Les conditions sont les mêmes que celles de la forme contractuelle précédente.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité (11 voix « Pour ») le transfert de compétences « Eclairage public » au SDEEG pour les quatre années à venir.

SDEEG – GAZ.

Le SDEEG diversifie ses prestations et, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres départements, couple maintenant une offre « électricité » et une offre « gaz ». Il est maintenant un partenaire privilégié de GRDF pour ce qui est contrat de maintenance sur le réseau de gaz de la Commune. La condition est que la Commune cède sa redevance de concession du réseau de gaz (841 €) au SDEEG pour rétribution. En échange, elle procéderait à l'Inspection des installations.

Après débats, la décision de souscrire à cette offre est repoussée au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir prendre connaissance de la teneur précise du contrat.

SDEEG – CEE.

Le SDEEG propose aux communes d'être la plateforme de collecte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG (11 voix pour).

SDEEG – ACTIONS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Le SDEEG propose un programme d'action pour les économies d'énergie à l'échelle communale. Ce programme consiste en un audit bâtiment par bâtiment, une liste d'actions priorisées, des outils de suivi et de communication sur la consommation d'énergie et la possibilité de bénéficier d'études ponctuelles. Une des deux formules présentées intègre l'éclairage public, ce qui de l'avis du Conseil Municipal, n'est pas de nature à intéresser la Commune. Seules les premières communes girondines à répondre pourront bénéficier de cette proposition d'actions économies d'énergies.

Le coût serait de 0,40 €/habitant pendant 4 à 5 ans, avec obligation de résultat pour la Commune

c'est à dire l'engagement de mettre en œuvre au moins une action prioritaire. Le coût éventuel d'études ponctuelles n'est pas comptabilisé dans ce devis.

M. Martin fait remarquer que le coût est excessif, surtout s'il y a obligation de mettre en œuvre de nouveaux travaux. Mme Scott rappelle qu'une étude énergétique sur la Commune a été effectuée en 2008 grâce au Pays Coeur-entre-Deux-Mers. M. Corcket indique que cette action pourrait servir de base à une politique cohérente d'économie d'énergie sur la Commune.

La souscription à ce plan d'action est finalement rejeté, par trois voix « Contre » (M. Schaeffer + procuration, M. Martin), deux voix « Pour » (Mme Majesté, M. Corcket) et six abstentions.

SDEEG – DEVENIR DU CANDÉLABRE DÉTÉRIORÉ À L'ENTRÉE NORD DE PAILLET.

Le candélabre de lumière bleue côté Garonne a été détérioré par un camion et n'est plus fonctionnel depuis plusieurs semaines. Ce type de candélabres n'existe plus, et il est débattu des différentes solutions possibles : installation d'un nouveau candélabre légèrement différent, démontage pur et simple du candélabre.

Il est finalement décidé de démonter le candélabre non fonctionnel et de le remplacer par celui qui reste fonctionnel côté colline. Il ne resterait ainsi qu'un candélabre mais il serait positionné du côté le plus visible.

OUVERTURE DE LA POSTE DE PAILLET.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la Volonté de la Direction de La Poste de se désengager du bureau de Paillet qui serait transformé en Agence Postale Communale. Si la commune n'acceptait pas cette proposition, ceci se traduirait par une réduction des horaires d'ouverture de 23 h actuellement à 15 h (c'est-à-dire ouverture cinq matinées par semaine sans aucune garantie d'ouverture le samedi matin). En outre, l'employée de La Poste partirait pour être remplacée par un demi poste d'agent communal qui serait qui aurait un statut d'agent territorial et non plus d'employé de La Poste. La Poste prévoit le passage à ce type d'organisation le 1er janvier prochain.

L'argument avancé par La Poste est la diminution du nombre de « clients moyens par jour », passant de 66 en 2009 à 58 en 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité proteste contre ce désengagement. Il rappelle l'importance pour la vitalité du village et de ses alentours proches de l'ouverture de La Poste de manière régulière et avec des horaires étendus. Il est proposé de mobiliser les élus et citoyens pour s'opposer à ce projet. Il importe à chacun, particuliers et professionnels, de mesurer l'importance de ce service de proximité. Mme Scott propose d'inciter la population à utiliser d'avantage les services de La Poste de Paillet.

COMMISSION DE SÉCURITÉ.

Une commission de sécurité en présence de la Gendarmerie Nationale, des Pompiers et des services sanitaires s'est réuni en octobre pour donner un avis sur un certain nombre de bâtiments communaux, comme la cantine, la mairie, les classes d'école.

Parmi les travaux demandés, le plus urgent est la condamnation et la désaffectation de l'appartement au-dessus de la cantine scolaire avant le 15 novembre prochain.

CRÉATION DE COMMISSIONS DE TRAVAIL.

M. le Maire demande la création de Commissions, animées chacune par deux personnes référentes.

- Commission « aménagements centre-Bourg ». MM. Puech et Marais se proposent de l'animer.
- Commission « terrain Bailly ». MM. Marais et Schaeffer se proposent de la coordonner.
- Commission « TICE ». Mme Majesté et M. Bureau sont volontaires pour l'animer.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Enquêtes publiques : celle concernant le terrain Bailly prend fin vendredi 4 novembre, et le Commissaire remettra son rapport un mois après. Celle concernant le PPRI est en cours et des permanences sont organisées dans les mairies de Cadillac, Le Tourne, et Langoiran notamment.
- Projet pharmacie. Dans le cadre du développement de la pharmacie de Paillet, un aménagement « en dur » de la partie en toile nécessiterait un investissement de 100 000 € environ. Cet investissement semble essentiel à la pérennité de l'activité. La part que pourrait prendre la Commune à cette transformation complète est à étudier.
- Château de Paillet. L'architecte du CAUE a mis en avant le manque d'intérêt historique du bâtiment et son état de délabrement très avancé. Un second avis technique serait souhaitable.
- Cantine scolaire : un changement de tables est en cours pour des raisons logistiques (celles qui sont actuellement utilisées sont celles du Foyer Rural) et sanitaires (normes excluant les revêtements granuleux). Le coût serait de l'ordre de 5 000 €.
- M. Puech a proposé un modèle de lettre à donner aux Pailletons qui ne rentrent pas leurs poubelles.
- Commission Intercommunale des Impôts : en instance d'être créée. Paillet doit proposer deux Titulaires + Remplaçant, élus ou non, pour y siéger. Leur désignation dépendra entre autre de leur aptitude à intervenir dans des débats financiers réputés techniques.

La séance est levée à 22h12.